

	Santé Canada Direction générale des produits de santé et des aliments Inspectorat de la DGPSA	
TITRE 7 - AVIS		
1.	Ceci sert à informer Santé Canada selon les exigences de l'article C.07.011 du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> .	
2.	Le médicament faisant l'objet du présent avis est le suivant : <i>(marque nominative du médicament, dénomination du médicament telle qu'énoncée à l'annexe 1 de la Loi sur les brevets et, s'il y a lieu, la concentration, la forme posologique et la voie d'administration du médicament),</i> et porte le numéro de suivi d'exportation suivant : .	
3.	Cet avis vise (<i>cocher une case seulement</i>) : <input type="checkbox"/> la fabrication du premier lot du médicament précité. Le numéro de lot est le . OU <input type="checkbox"/> l'exportation d'un lot subséquent du médicament précité. Le numéro de lot est le .	
4.	La quantité du médicament précité à être exportée pour le lot en question est .	
5.	Les nom et adresse du fabricant sont comme suit :	
6.	Les nom, titre, adresse postale et numéro de téléphone du représentant autorisé du fabricant soussigné sont les suivants :	
Daté à le jour du mois de , .		
_____ Représentant autorisé du fabricant		

Veillez transmettre le formulaire rempli, signé et daté par télécopieur ou courrier électronique à l'adresse suivante :

Gestionnaire de l'Unité d'inspection BPF des médicaments
Inspectorat de la DGPSA
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada
Télécopieur : 613-957-6709
Courriel : ATM_questions_AAM@hc-sc.gc.ca